



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

ventes aux enchères

Question écrite n° 90271

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de Mme la ministre d'État, garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, sur l'audit effectué par ses services sur l'hôtel des ventes Drouot. Il lui demande de lui transmettre les conclusions de ce rapport.

Texte de la réponse

En raison des dysfonctionnements susceptibles de nuire à la crédibilité du marché de l'art qui ont touché des activités annexes aux ventes aux enchères publiques à l'Hôtel des ventes Drouot, à Paris, une mission a été confiée en février 2010 à trois personnalités afin de vérifier le cadre légal et économique général des ventes aux enchères publiques de meubles réalisées par les sociétés de ventes volontaires et les commissaires-priseurs judiciaires. Mme Catherine Chadelat, conseiller d'État, M. Dominique Antoine, conseiller maître à la Cour des comptes et M. Jean-François de Canchy, inspecteur général des affaires culturelles ont remis leur rapport en avril 2010. Les analyses tant économiques que juridiques qui y sont développées visent à assurer un haut niveau de sécurité et de transparence des transactions conclues dans ce secteur d'activité ainsi qu'à renforcer la compétitivité de la place française. Elles ont vocation à être étudiées et exploitées par les services de la chancellerie et il n'est pas envisagé, à ce stade, de rendre public ce document de travail.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 90271

Rubrique : Ventes et échanges

Ministère interrogé : Justice et libertés (garde des sceaux)

Ministère attributaire : Justice et libertés

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 octobre 2010, page 10739

Réponse publiée le : 21 décembre 2010, page 13813